

Olivier BRETON :

Il faut trouver un suppléant à Anne.

Anne LACOSTE :

Une précision au sujet des rejets PAC, les copains ne sont pas repris mais le listing reste avec les anciens syndiqués. En ce qui concerne la proposition de trésorier adjoint, il faudrait surtout un copain qui sache encaisser les chèques et ouvrir la trésorerie.

Mais la moitié de la cotisation à 1 % avec Cogetise ce n'est plus qu'une paille.

Jules LAVANIER :

Il faut privilégier le contact direct. Il y avait autrefois journaux de section. Nous avons des problèmes dans la distribution des journaux à cause des dysfonctionnements successifs (changements d'adresse non signalés). On a l'espoir de revenir à ce qui se faisait avant.

Vote bilan financier : 2 abstentions.

APRES MIDI :

Compte-rendu de l'audience de ce matin au sujet de l'obtention de tickets restaurants.

Christian JONON :

Nous avons rencontré DE HARO qui a invoqué un vide juridique. La loi de janvier 2008 n'est pas applicable tant que le décret d'application n'est pas paru. Ça coûte trop cher. Il nous a sorti un plan de Paris avec les implantations de cantines. C'est un combat de longue haleine qui nécessitera des mobilisations. Tous les services sont concernés puisque l'US a déposé un préavis de grève : il y a AG lundi 15 au matin et une mobilisation pour une opération coup de poing. Ce ne sera pas gagné tout de suite.

Amendements :

La Commission des Amendements s'étant réunie ce matin, nous pouvons commencer à plancher sur le sujet.

Il est à noter que cette année les militants avaient super bien travaillé sur les documents ! Ces documents ont été transmis ensuite à chacun d'entre vous et la plupart des sections a organisé des réunions pour en discuter. De cette façon, les amendements proposés étaient clairs et le travail en a été grandement facilité.

Document des Statuts :

Françoise Briand lit les amendements proposés, les explique et l'on procède au vote un par un. On vote ensuite la totalité du document, qui est approuvé à l'unanimité.

Document d'orientation :

Il est voté à l'unanimité tel qu'il est présenté.

Vendredi 12 juin

Le Président du jour, Papa Saly KANE., nous signale la venue Mme CARMEN de la Mutuelle dans la salle et la remercie de sa présence.

Ce matin nous reprenons le travail des Amendements.

Documents Revendicatif :

Discussion autour des revendications des fossoyeurs :

Yannick AVRIL :

Actuellement les fossoyeurs passent au grade de principal au bout de 10 ans, on demande qpartir de 8 ans. La question posée est celle du changement de grade qui n'est pas reconnu pour la retraite en-dessous de 15 ans d'activité.

Paskal SEIGNEUR :

Sur la catégorie active, ce n'est pas la caisse de retraite qui l'enlève, c'est la Ville. Ce n'est pas par ce qu'on change de grade qu'on change de catégorie

Gerard HUBERT :

Ce n'est pas le grade qui fait qu'on est en catégorie active ou non! C'est l'emploi. Si les fossoyeurs principaux font les mêmes tâches, ils ne doivent pas perdre la catégorie active. Il faut le rajouter dans le document.

Discussion autour des correspondants mutuelle et l'action sociale

Patrick LEMEURET :

Il faut demander le remplacement de correspondants partant en retraite. Par ailleurs, les correspondants sont bloqués dans leur déroulement de carrière. Il faut défendre le droit des adhérents d'assister aux AG mutuelle pour définir les orientations de la mutuelle et élire leurs délégués sur les lieux de travail, sur le temps de travail.

Gérard HUBERT :

Ce qui me gêne quand on parle de protection sociale, c'est la mutualité qui complète de plus en plus à la place de la sécu. Il faudrait rappeler les fondements de la sécu, idem pour les retraites. Il y a un désengagement de l'Etat alors que la France est le pays où le patronat paie le moins de charges sociales.

Discussion autour de l'indemnité de transport relative à l'éloignement.

Hervé « Sports » : Comment faire pour les personnels qui dépassent la carte orange ?

Jules LAVANIER :

Il faut demander qu'ils aient le même taux de remboursement que les personnels qui sont dans les zones de carte orange et la prise en charge intégrale pour tous.

Gérard HUBERT :

Il faut faire attention à ce genre de revendication, car on est en train d'expatrier les salariés. Est-ce normal qu'un salarié se lève à 3 h du matin pour aller travailler ? Demain on viendra travailler de Marseille.

William :

Il n'y a pas de raison de ne pas demander le 100 %, alors qu'il y a des millions qui rentrent dans les caisses avec les transports, voir des milliards, même s'il faut aussi souligner le problème du logement..

Yannick :

Il faut que tous soient remboursés à 50 %, mais porter les revendications pour un remboursement à 100 %.

Richard « Elagueur » :

Pourquoi ne pas dépasser la carte orange et s'aligner sur les frais réels pour que ce soit le kilométrage qui soit pris en compte. ?

Proposition : Egalité de remboursement pour tous les agents, quel que soit le moyen de transport utilisé et quel que soit la zone. Puis, demande de prise en charge à 100 %.

Vote sur la totalité du document.

Puis, François RONDEL, membre du CNCPH et correspondant mutuelle, propose deux amendements concernant les handicapés :

Respect des 6 % d'embauche minimum des travailleurs en situation de handicap :

Vote : Pour. 1 Abstention.

Demande auprès de la DRH de formation spécifique de tous les agents de maîtrise et de toutes les personnes recevant ou accompagnant des personnes en situation de handicap.

Gérard HUBERT :

Je comprends l'abstention du camarade, car les personnes handicapées comptent comme un salarié complet.

Gilbert HUBSWERLIN :

L'ambiguïté avec la formation c'est qu'en cas de problème, on risque de responsabiliser la personne en cas d'accident.

Igor : à la DEVE:

Il y a plusieurs handicapés dans mon secteur, On nous les donne mais on ne nous dit rien. Ils font les poubelles bien souvent alors qu'ils pourraient peut être faire autre chose..

Eric :

Il faut travailler avec eux au cas par cas, pourquoi n'y aurait-il pas de suivi ?

Hervé

Quand une personne devient handicapé où va-t-elle ?

Paskal SEIGNEUR :

Que deviennent les personnels qui sont handicapés suite à AT. ? Rien. La commission ne parle que de pourcentage de handicaps.

Michel :

Nous sommes en sous effectifs, les retraités ne sont pas remplacés. Si 2 handicapés sont embauchés, on n'embauche pas d'autres personnels et qui va les guider ? Et dans quel cadre ? Comment, quand et où ?

Yannick :

Il ne faut pas se tromper de combat, il faut respecter les 6 % et la formation pour les encadrants et les personnes de proximité. On apprend souvent sur le tas qu'un agent est handicapé.

François RONDEL :

Ce débat sur le handicap est réjouissant. Il y a 6 millions de handicapés en France. On est encore très maladroit dans l'approche des personnes porteuses de handicap. Elles apportent beaucoup mais il est important que l'information préalable soit faite pour qu'il n'y ait pas un handicapé et un caractériel ensemble. La question à lui poser est qu'est-ce qu'on lui fait faire faire ? Les handicapés veulent vivre et ne pas compter pour tiers, il faut demander des embauches supplémentaires.

Vote : Pour , 1 personne contre.

La commission des mandats nous donne ensuite quelques chiffres :

67 mandats avaient été donnés, 57 personnes présentes. Dont : 51 hommes (moyenne d'âge 46 ans) et 6 femmes (moyenne 43 ans).

Communication de Paskal SEIGNEUR :

Il faudrait créer un collectif pour les ateliers d'architecture qui regroupent des métiers très différents et qui sont actuellement très menacés. L'ensemble des congressistes est d'accord.

On procède ensuite aux élections :

Tout d'abord : la **Commission de contrôle des finances :**

- François RONDEL
- Jacques FARINOTTE
- Jacques LEMEURET

Elue à l'unanimité.

Puis : **le Secrétaire Général :**

Le secrétaire sortant, Jules Lavanier se représente et est le seul candidat. Si certains le regrettent, on peut néanmoins s'en réjouir car c'est le signe qu'il n'y a pas de conflits contre lui...

Elu : Jules LAVANIER Avec 40 voix pour, 6 nuls et 2 contre

La Secrétaire à la politique financière :

La secrétaire sortante se représente.

Elue : Anne LACOSTE-TONNEINS A l'unanimité.

On élit ensuite les membres de **la Commission Exécutive.**

Les secrétaires des sections, le Secrétaire Général et la Secrétaire à la politique financière sont membres de droit. On vote pour les 14 autres membres présentés par les sections : tous élus.

Et maintenant : Place à la détente ! Un pot fraternel est offert à tous les congressistes auquel viennent participer quelques camarades des autres syndicats.

